



Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin.

ÉLECTIONS 2018 À L'ACSP APPEL DE CANDIDATURES¹

DATE LIMITE : 28 FÉVRIER 2018

Comité des candidatures 2017-2018

Janet Hiebert (présidente de l'ACSP; présidente du comité sans droit de vote; Queen's University)

Alexandra Dobrowolsky (Saint Mary's University)

Richard Johnston (ancien président de l'ACSP, University of British Columbia)

Alain Noël (ancien président de l'ACSP, Université de Montréal)

Cher membre,

Le comité des candidatures vous invite à proposer des candidats pour les postes suivants au sein du conseil d'administration :

- **Cinq (5) conseillers** à élire pour un mandat de trois ans (2018-2021)

Chaque mise en candidature requiert la signature **d'un proposeur et d'un appuieur et doit être accompagnée de l'information mentionnée dans la section d) ci-dessous.**

En vertu de la loi, ce sont les membres de l'ACSP qui **élisent** les membres du conseil d'administration. Une fois élus, ces membres du conseil d'administration **nomment** le bureau de direction de l'Association (vice-président, président, président sortant et secrétaire-trésorier). En vue de conserver dans la mesure du possible les anciennes pratiques de l'Association tout en respectant les contraintes imposées par la loi, nous invitons :

- **les membres** qui souhaitent proposer des candidats pour le poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à **signaler leur intérêt sur le formulaire de mise en candidature;**
- **les candidats** qui s'intéressent au poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à **signaler leur intérêt** dans la **notice biographique de 250 mots.**

Toutes les personnes qui participent au processus de mise en candidature doivent être des membres individuels en règle de l'Association.

¹ En vertu de la [Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif](#) et du [Règlement administratif n° 1 de l'ACSP](#).

Quiconque est membre de l'équipe de rédaction francophone ou anglophone de la RCSP/du CJPS ne peut se porter candidat en vue d'être élu au sein du conseil d'administration ni faire partie du conseil d'administration.

Comme l'ACSP est une organisation non partisane et pour éviter toute apparence d'un conflit d'intérêt, quiconque occupe un poste de représentant élu au niveau fédéral, provincial ou territorial (par ex., député fédéral, député territorial, MAL, MAN) ne peut se porter candidat en vue d'être élu au sein du conseil d'administration ni faire partie du conseil d'administration.

Pour soumettre une candidature...

- a) Veuillez ouvrir une session dans **MonACSP** au cpsa-acsp.ca
- b) Veuillez cliquer sur « **Appel de candidatures 2018** », puis sur « **Proposeur** » ou « **Appuyeur** » et suivez les directives fournies.
- c) Une fois la mise en candidature terminée, le secrétariat de l'ACSP vérifiera si le proposeur, l'appuyeur et le candidat sont des membres individuels en règle de l'Association.
- d) Une fois la vérification terminée, le candidat sera avisé et tenu de fournir par courriel ce qui suit :
 - une **déclaration d'acceptation de** sa mise en candidature;
 - une **notice biographique de 250 mots** (au maximum) devant inclure
 - o les raisons qui l'incitent à accepter de briguer les suffrages pour un poste au sein du conseil d'administration de l'ACSP
 - o toute nomination ou activité récente au sein de l'ACSP
 - o les postes qu'occupe actuellement le candidat dans le monde universitaire et ailleurs
 - **une photo** (photo/portrait standard – voir le format au cpsa-acsp.ca/sample1.html) et un document attestant qu'il consent à la publication de cette photo sur le site Web de l'Association.

Veillez faire parvenir cette information au secrétariat de l'ACSP à cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca